Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 029-212901532-20260528-COM20260511-DE

Commune de Névez (29920)

Extrait du registre des délibérations de la séance Du Conseil municipal du 28 mai 2026

Nevez
Pays des Pierres Debout
Bro Mein Zao

L'an 2026, le 28 mai 2026 à 18 heures et 2 minutes, le Conseil municipal de NEVEZ, légalement convoqué le 22 mai 2026, s'est réuni en mairie de NEVEZ, sous la présidence de **M. Dominique GUILLOU, Maire**.

Etaient présents : M. Dominique GUILLOU, Mme Yveline GOURLAOUEN, M. Jean-Louis BLOT, Mme Cathy BERTHOU, M. Nicolas LE GOFF, M. Jean-Guy MAO, Mme Laurie BREBANT, M. Jean-Luc ESCHERICH, M. Gérard MARTIN, M. Olivier MICHAL, M. Hubert GAILLARD, M. Olivier GROSJEAN, Mme Anne-Marie LE DOEUFF, M. Olivier PENCREAC'H, Mme Caroline LE GOUALLEC, Mme Maryvonne JAFFREZOU, M. Bruno POSTEC, Mme Sandrine MANUSSET, Mme Stéphanie SELLIN.

Les conseillers suivants ont donné procuration :

Mme Françoise BOURHIS au Maire

Mme Céline RIGOUS à M. Nicolas LE GOFF

Mme Sophie SELLIN à Mme Cathy BERTHOU

M. Fabian SALAUN à Mme Stéphanie SELLIN

Le secrétaire de séance :

M. Jean-Louis BLOT a été élu secrétaire de séance.

Membres en exercice : 23
Quorum : 12
Présents : 19
Procuration : 4
Absent : 0

Délibération 2026 05 11- Finances- Installation d'un système de vidéoprotection sur différents secteurs de la commune- Demande de subvention FIPD

Rapporteur : J-L BLOT

La commune de Névez a déployé, en 2023, son premier système de vidéoprotection sur des zones sensibles du territoire, notamment aux abords du complexe sportif (salle polyvalente, citypark, boulodrome) ainsi que sur les ports de Kerdruc et de Port Manec'h. Ce projet avait bénéficié d'un cofinancement dans le cadre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD), accordé par les services préfectoraux.

Depuis leur mise en service, ces caméras ont permis de répondre à plusieurs réquisitions judiciaires officielles. Par ailleurs, les services de gendarmerie ont sollicité à plusieurs reprises la commune pour des visionnages. En parallèle, les enregistrements sont consultés dans le cadre d'enquêtes internes par la police municipale, permettant la levée de doute.

Fort de ce bilan opérationnel, la commune envisage désormais d'étendre ce système à deux nouveaux périmètres stratégiques :

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 029-212901532-20260528-COM20260511-DE

- Autour de la mairie et de ses abords immédiats (parkings attitrés et espace public du parc de jeux) : Cette zone, fréquentée quotidiennement par les administrés et les agents municipaux, concentre des enjeux déterminants en matière de sécurité publique et de prévention des actes de malveillance. La présence de caméras permettra de dissuader les comportements incivils (dépôts illicites, dégradations) tout en facilitant, le cas échéant, l'identification des auteurs d'infractions. Elle renforcera par ailleurs la sécurisation des accès aux services publics, en cohérence avec les obligations légales de protection des agents et des usagers.
- Aux abords de la future Maison pour tous, située à proximité des terrains communaux de tennis : Ce nouvel équipement, destiné à accueillir des activités associatives, culturelles et intergénérationnelles, nécessitera une vigilance accrue pour préserver la tranquillité des lieux et des usagers. Les caméras contribueront à prévenir les risques de vandalisme ou de nuisances, tout en assurant un environnement sécurisé pour les animations organisées en soirée ou en période de faible affluence.

Ce projet s'inscrit dans une démarche globale de modernisation des outils de prévention et de gestion des espaces publics, dans le respect strict des règles encadrant la vidéoprotection. A cet effet, la commune s'appuie sur la cellule « protection des données » du Centre de gestion du Finistère. Aussi pour l'élaboration de ce projet, la commune a été accompagnée par la Cellule de Prévention Technique de la Malveillance du groupement de gendarmerie du Finistère.

Le montant prévisionnel du projet se décompose comme suit :

Coût estimatif du projet	
Désignation	Coût HT
Mairie	21 732 €
Maison pour tous	4 593 €
Total	26 325 €

Le plan de financement se décompose comme suit :

Plan de financement		
Désignation	Montant	%
Conseil départemental du Finistère	11 500 €	43,68%
Préfecture du Finistère FIPD 2026	9 560 €	36,32%
Commune - autofinancement	5 265 €	20,00%
Total	26 325 €	100,00%

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2025 09 07- Finances- Autorisation du maire à solliciter une aide financière appel à projet sécurité du Conseil départemental du Finistère ;

Considérant que le déploiement de ce dispositif a fait l'objet d'une demande d'autorisation auprès de la Préfecture ;

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 029-212901532-20260528-COM20260511-DE

Commune de Névez (29920)

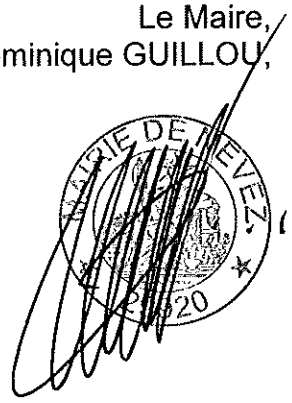
Extrait du registre des délibérations de la séance
Du Conseil municipal du 28 mai 2026

Considérant que le Conseil départemental du Finistère a accordé à la commune une subvention de 11 500 € par arrêté du 15 octobre 2025 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'autoriser le Maire à solliciter une demande de subvention auprès du Préfet du Finistère dans le cadre de l'appel à projets FIPD 2026 pour un montant de 9 560 € ;
- d'autoriser le Maire à signer toute pièce utile à la mise en œuvre de la présente décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Dominique GUILLOU,



Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 029-212901532-20260528-COM20260511-DE

Commune de Névez (29920)

Extrait du registre des délibérations de la séance
Du Conseil municipal du 28 mai 2026